



Adhésion ARC: qui peut les consulter?

Par **Sporty**, le **12/07/2019 à 18:21**

Bonjour,

Nous sommes une copropriété en difficulté. Nous avons une adhésion à l'ARC, payée par l'ensemble des copropriétaires. Est-ce que les copropriétaires (non-membres du conseil syndical) ont le droit de contacter l'ARC pour demander un conseil en tant qu'adhérents?

Ma question est donc: est-ce que l'accès à l'ARC est uniquement réservée aux membres du conseil syndical? Ou pouvons-nous demander les codes d'accès pour le site internet de l'ARC?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Par **santaklaus**, le **13/07/2019 à 08:50**

Bonjour,

1- "Ma question est donc: est-ce que l'accès à l'ARC est uniquement réservée aux membres du conseil syndical?"

Oui, seul les membres du conseil Syndical peuvent accéder au service de l'ARC.

2 " Pouvons-nous demander les codes d'accès pour le site internet de l'ARC?"

Oui, mais ils peuvent le refuser.

Aussi, l'ARC a mis au point une formule d'adhésion groupe, aux motifs suivants ::

PREAMBULE :

Un certain nombre de copropriétaires ont demande? a? l'ARC de mettre en place une formule intermédiaire entre l'adhésion individuelle et l'adhésion collective du conseil syndical.

Il s'agit de copropriétaires qui se heurtent a? un syndic « *tout - puissant* » ou a? un conseil syndical E?CRAN et qui souhaitent, avec d'autres copropriétaires, engager une démarche

collective visant à modifier les méthodes de gestion et de contrôle dans leur copropriété?.

Les copropriétaires des nouveaux immeubles, avant la nomination du conseil syndical ou du syndic non- professionnel, se trouvent eux aussi dans une situation particulière. Ils n'ont pas de représentant auprès de leur syndic désigné par le promoteur. Les enjeux sont importants (reprise des malfaçons...). Certains copropriétaires souhaitent déjà agir.

Pour répondre à cette situation, l'ARC a donc mis en place une formule appelée « *adhésion de groupe* »

Si votre CS fait écran, il vous reste cette adhésion de groupe.

SK

Par **Sporty**, le **13/07/2019** à **11:37**

Merci pour votre réponse, c'est très clair.

Cordialement